

# LA LETTRE DU HERISSON

**BIMENSUEL N°3 1er JUIN 1984**

## SOMMAIRE

Lettre de Lionel JOSPIN .....	
Editorial : Alerte, on brade en Vanoise .....	P. 1
Barrage sur La Raie .....	P. 2
Réseau Information - Education - Formation .....	P. 3-4
Divers : Chantier des Jeunes volontaires à Wildenstein .....	P. 4
Animaux : Qu'est-ce que le plan Ours ? .....	P. 5
groupe Ours : Informations I et II .....	P. 6
Ours polaire .....	P. 6
Lièvres .....	P. 6
Chasse : Dix ans sans chasse .....	P. 7
La chasse à la tourterelle .....	P. 7
Chasse 84/85 .....	P. 7
Communiqué du ROC .....	P. 7
Tourisme : ULM .....	P. 8
Affaires à suivre .....	P. 8
Vie associative : Message du Président de la République aux associations de protection de la Nature réunies à Montdauphin .....	P. 9
Une expérience intéressante .....	P. 9
En bref .....	P. 9
Europe : Pollution automobile - essence sans plomb .....	P. 10
Informations préalable : "Méditerranée" .....	P. 10
Vers une protection plus accrue des rivages européens .....	P. 11
Colloques "Forêt" .....	P. 11
Conseil d'Administration .....	P. 12
Manifestations .....	P. 13
Dernière minute .....	P. 13



Paris, le 25 mai 1984

**LIONEL JOSPIN**

17 JUIN 1984.

Messieurs les Présidents  
Jean-Pierre RAFFIN et  
Yves BETOLAUD

Fédération française des Sociétés  
de Protection de la Nature

57 rue Cuvier - Bp. 405  
75221 PARIS CEDEX 05

Messieurs les Présidents,

J'ai bien reçu votre lettre et je vous en remercie.

Comme votre démarche s'inscrit d'elle-même dans le cadre des prochaines élections européennes, laissez-moi vous dire, avant d'y apporter la réponse qu'il convient, le prix que les socialistes attachent à la défense de l'environnement, dans notre pays et sur le plan communautaire.

Il est des priorités avec lesquelles on ne transige pas : la protection de notre environnement est de celles-là. Pour nous, elle est déterminante, pour la simple raison qu'en dépendent à la fois la qualité de notre vie quotidienne, et, pour une large part, l'avenir même de nos sociétés industrialisées.

Il y a là, nous n'en doutons pas, un choix fondamental, qui impose la mise en oeuvre, dans un souci d'efficacité et de fermeté, d'une véritable politique communautaire de l'environnement, susceptible d'amplifier l'effet des initiatives nationales d'ores et déjà.

Certes, des jalons ont été posés. Nous avons exigé, dans l'enceinte du Parlement européen, que des mesures soient prises notamment pour assurer la protection de la nature et des paysages, lutter contre l'exploitation désordonnée des ressources naturelles. Conserver les espèces menacées et garantir leur repeuplement.

Cependant, ni l'ampleur de la tâche, ni les difficultés de la mener à bien, liées parfois à des intérêts étroits, souvent à la pesanteur de mentalités, ne sauraient nous échapper.

L'autorisation concernant l'expérience de chasse de la tourterelle en mai dans certaines communes de Gironde présente, comme vous ne l'ignorez point, un caractère exceptionnel.

La directive communautaire du 2 avril 1979 à laquelle vous faites allusion condamne en effet, et à juste titre, le principe de la chasse aux migrateurs pendant leur voyage de retour. L'article 9 de cette même directive autorise néanmoins les États membres à déroger aux articles 5, 6, 7 et 8 notamment, "pour permettre dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou tout autre exploitation de certains oiseaux en petites quantités".

Il a été décidé de l'ouverture de cette chasse dans la mesure où les chasseurs girondins ont consenti un effort réel de discipline et de contrôle, en l'absence desquels elle n'aurait pu être envisagée.

Il reste que l'extinction de cette pratique, me semble, à terme, souhaitable. Elle ne sera pas obtenue sans le consentement du plus grand nombre de ceux qui revendiquent, au nom de la tradition, sa perpétuation.

Aussi, je m'interroge. Une interdiction constitue-t-elle le moyen le plus efficace de l'empêcher ? N'était-il pas plus judicieux, dans l'im-médiat, de resserrer les mailles de la réglementation plutôt que d'interdire et de réprimer, sans grands résultats, et, dans le même temps, d'agir sur les mentalités pour qu'elles évoluent ?

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Lionel Jospin*

Lionel JOSPIN.

**LISTE SOCIALISTE POUR L'EUROPE**



# EDITORIAL

ALERTE , ON BRADE en VANOISE....

Il y a 15 ans, le Conseil d'Administration du Parc National de la Vanoise, cédant à des pressions politico-financières, acceptait, le 23 Mai 1969, l'amputation du parc au profit d'un promoteur privé.

Grâce à une vigoureuse réaction de l'opinion publique alertée par la FFSPN, la SNPN, la LPO, la FRAPNA, etc, ce projet de démantèlement échouait au terme d'une campagne de défense fertile en péripéties.

Il y a plus d'un an, la FFSPN alertait ses associations sur les multiples projets de constructions de barrages prévus par Electricité de France, cet "Etat dans l'Etat", dans quatre de nos parcs nationaux : la Vanoise, les Ecrins, le Mercantour et les Pyrénées Occidentales. Une manifestation de défense des parcs nationaux français était organisée par la FRAPNA, le 3 juillet 1983, au col du Lautaret, à proximité de l'un des sites retenus par EDF.

Aujourd'hui, le Conseil du parc national de la Vanoise, vient de céder à la pression d'une coalition rassemblant certains ministères et élus locaux. Le 10 Mai dernier, après avoir dans un premier temps refusé par 25 voix contre 2 et 6 abstentions, le projet de barrage de la Raie qui amputerait la zone centrale de l'une des très rares zones boisées du parc (la zone centrale du parc de la Vanoise ne comporte que 0,8% de surfaces boisées), le Conseil a finalement accepté par 17 voix contre 11 de prendre en compte ce projet de barrage dans le programme d'aménagement du parc (faute d'une telle prise en compte, ce projet restait incompatible avec le texte du décret constitutif du parc) pour peu que l'Etat déclare l'opération d'utilité publique et l'assortisse de mesures compensatoires (augmentation des territoires protégés.... comme cela avait d'ailleurs déjà été promis... en 1969).

C'est ainsi que les richesses naturelles d'un parc national, bien commun à tous les Français sont mises à l'encan au plus offrant.

Va-t-on voir demain les limites des parcs nationaux ou des réserves naturelles remodelées au gré des appétits des uns et des autres, EDF, promoteurs publics ou privés, sociétés de chasse, etc?

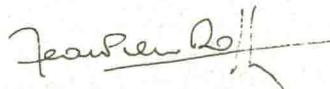
Les limites des parcs nationaux ne sont pas "écologiques", soit. Tout le monde en convient mais curieusement, il n'est jamais question d'en améliorer le tracé, à froid, sereinement.... En revanche, dès que des convoitises se déclarent, subitement telle ou telle zone désirée par les uns ou les autres perd de sa valeur et il se trouve de beaux esprits pour déclarer que ce n'est pas dans le parc, mais à l'extérieur que se trouvent les zones les plus intéressantes... Pour un peu, il faudrait rendre grâce aux promoteurs publics ou privés, aux aménageurs d'être là. Ce serait, en effet, par l'entremise de leur action salutaire qu'enfin l'on pourrait incorporer aux Parcs ces zones précieuses qui leur faisaient tant défaut. En échange, bien sûr, l'on procéderait à quelques petites rectifications mineures... Mais les Parcs seront gagnants, ils récupéreront dix, vingt, cent fois plus d'espaces qui seront alors totalement protégés"... (jusqu'à la prochaine opération où il se trouvera bien un gentil promoteur, un gentil service régional d'EDF, pour démontrer que ces zones "totalement protégées", il faut les déclasser, les aménager au profit d'autres territoires infiniment plus intéressants, etc...)

L'histoire ne se répète pas, dit-on. Hélas, elle se bégaye...

Comble de l'ironie, ces nouvelles menaces sur nos parcs nationaux, celles qui se précisent sur le parc de la Vanoise, se concrétisent au moment même où le Président de la République vient d'adresser un message aux associations européennes de protection de la nature et de l'environnement réunies à Montdauphin du 6 au 8 Mai dernier. Le Président de la République les encourageait à dessiner "un espace écologique européen" en militant pour "renforcer auprès des citoyens - et aussi des gouvernements - le sens des responsabilités qu'ils ont envers la nature, patrimoine commun dont ils ne sont que les dépositaires". Il ajoutait plus loin que "la France fera progresser les débats et décisions européennes relatifs aux trois grands domaines concernées par l'Environnement : la protection des espaces naturels ; la lutte contre les pollutions et l'aide aux pays du Sud".

Les associations de protection de la nature françaises et européennes apprendront certainement avec un très vif intérêt que, pour l'Etat Français et certains de ses services, construire un tel espace écologique, c'est tout d'abord s'attaquer au premier parc national créé sur le sol de France...

Paris, le 15 Mai 1984

  
Jean Pierre RAFFIN

Neuilley, le 24 MAI 1984

Cabinet

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECLARATION D'HUGUETTE BOUCHARDEAU AU SUJET DU PROJET  
DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DE LA RAIE

En réponse à la demande que lui présentait le secrétaire d'Etat chargé de l'Energie, le Conseil de l'Administration du parc de la Vanoise a refusé d'inscrire à son programme d'aménagement la construction du barrage de la Raie. Il a toutefois précisé que, si la décision devait être prise malgré tout, il exigerait des compensations.

A la suite de cette prise de position, plusieurs articles de presse ont déclaré que le Conseil du Parc acceptait la construction du barrage. Certains ont même été jusqu'à attribuer cette position au Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie

Je tiens à rappeler que le Conseil d'Administration a la pleine responsabilité des décisions qu'il prend et que celles-ci ne lui sont nullement dictées par sa tutelle : par ailleurs je suis extrêmement étonnée qu'on ait pu interpréter sa décision comme un consentement au barrage de la Raie.

Quant à moi, il est de ma responsabilité de protéger les espaces naturels comme l'exigent les lois et les règlements en vigueur. L'avis défavorable au projet émis à plusieurs reprises par le Conseil d'Administration du Parc et confirmé le 10 mai dernier sera pris en considération au cours de la procédure à venir. Pour ma part, je le soutiendrai d'autant plus que, je le rappelle, rien n'oblige à prendre à la hâte une décision qui ne présente aucun caractère d'urgence.

En ce qui concerne les "compensations" éventuelles évoquées par la décision du parc, je rappelle que celles-ci ne sont envisageables dans un cas comme celui de la Vanoise qui si la protection de la nature y trouve manifestement son compte. Tout autre commentaire sur ce point est superflu puisqu'aucune proposition en ce sens n'a été présentée au Conseil d'Administration du Parc. Cela confirme en tout cas mon opinion selon laquelle le projet dans son état actuel va contre les intérêts du parc, intérêts dont je suis garante.

EDUCATION

RESEAU  
FFSPN  
1985

FORMATION

Vichy, 1/6/1984

RESEAU INFORMATION - EDUCATION - FORMATION

La première réunion plénière du réseau "information - éducation - formation" s'est tenue le 31 mai à Vichy, dans le cadre des festivités de l'A.G. 1984. Plus de trente participants étaient présents pour débattre des buts et commencer à examiner différents projets. Un compte-rendu plus détaillé sera fait pour la prochaine lettre du Hérisson.

Notez dès à présent que la prochaine réunion plénière du réseau se tiendra les 7 et 8 juillet 84 à St Bonnet de Tronçais (30 km au Nord de Montluçon).

Programme prévu:

- samedi 7 à partir de 11h : accueil et repas  
14h - 18h : remue-méninges sur la stratégie du réseau  
soirée brochettes
  - dimanche 8, 9h - 12h : travaux sectoriels  
repas
- sous réserves, dimanche après-midi et lundi, expériences informatives du public (campeurs)

Renseignements pratiques:

Si vous arrivez en train, la gare la plus proche est Saint-Amant-Montrond (ligne Paris-Montluçon); prévenez de votre heure d'arrivée, nous irons vous chercher. Hébergement en bungalow, se munir d'un duvet. Possibilité de logement à l'hôtel.

Le lieu de la réunion est la ferme de l'étang, un peu avant le village de Tronçais (à gauche), accès par le D.478 à partir de URCAÿ.

Afin de faciliter la mise en place de cette seconde réunion, nous serions reconnaissants aux personnes ayant l'intention d'y participer, de vouloir bien retourner le bulletin de participation ci-après.

Les personnes désirant participer à la réflexion du réseau, mais ne pouvant se déplacer, peuvent envoyer des contributions écrites à: FFSPN (réseau info), 57 rue Cuvier, 75231 Paris cédex 05. Signalez-nous également les personnes intéressées. Nous les tiendrons au courant des activités et réunions du réseau.

le comité de coordination.

(à retourner dès que possible à Mme Simone Auclair, le champ Bénat, Hyds, 03600 Commeny)

NOM , prénom :

adresse :

- viendra à la réunion du réseau FFSPN des 7 et 8 juillet à St Bonnet de Tronçais,
- sera présent pour (cocher): repas samedi midi  samedi soir   
nuitée  repas dimanche midi
- ci-joint la somme de 130 F (CB - CCP chèque à l'ordre du C.O.A.) pour les frais d'hébergement

Je serai à ST-AMAND MONROND à 12h30  
MONTLUCON à 10h45

Date et signature

- 1 - 2 juin remue-méninges lors de l'A.G. FFSPN à Vichy  
V 8 juin réunion du comité de coordination  
S 30 juin 9h - 18h, groupe de travail avec JNE (lieu à préciser à Paris)  
thème : impact des notions de l'A.G. Agriculture par la presse écrite.  
7 - 8 juillet, 2ème réunion plénière à St Bonnet de Tronçais  
suite et fin de remue-méninges, et organisation du réseau  
21-26 sept. à Royan, conférence de presse des journalistes aux associations  
lors des RIENA.

#### Projets

- autres réunions plénières (1 à 2 par trimestre) en Bretagne, Lorraine, Franche-Comté (septembre, novembre, février, avril)
- groupes de travail et tables rondes thématiques sur la formation des formateurs, la pédagogie du milieu scolaire (primaire), les techniques du diaporama, ...
- déjeuner débat avec journalistes JNE et extérieurs.

## DIVERS

### ARTICLE :

"CHANTIER DE JEUNES VOLONTAIRES A WILDENSTEIN. (HAUTES-VOSGES)"

L'ASSOCIATION FÉDÉRATIVE RÉGIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (A.F.R.P.N.) ORGANISE UN CHANTIER DE JEUNES VOLONTAIRES SUR LE THÈME DE LA PROTECTION DE LA NATURE DANS LES HAUTES-VOSGES. SONT PRÉVUS DES TRAVAUX DE SAUVEGARDE DE TOURBIÈRES, DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE SITES D'ALTITUDE ET DE LUTTE CONTRE LES PHÉNOMÈNES D'ÉROSION.

CES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS BÉNÉVOLEMENT, L'AFRPN ASSURANT L'HÉBERGEMENT, LA NOURRITURE ET L'ORGANISATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX.

CE CHANTIER SE DÉROULERA DU 15 AU 30 JUILLET ET DU 1 AU 15 AOÛT 1984.

Les personnes intéressées peuvent demander un bulletin d'inscription ainsi qu'une fiche de présentation du chantier à : 1er Chantier de Wildenstein, François Gendre,  
13 rue de l'église, Wasserbourg, 68230 TURCKHEIM  
Tél : (89) 71.01.33

C'est une façon d'oeuvrer pour la conservation du patrimoine naturel et de passer des vacances enrichissantes.

# ANIMAUX

## SAUVONS NOS OURS !



### QU'EST CE QUE LE PLAN OURS ?

L'ours des Pyrénées qui constitue une population de l'ours brun européen est réparti globalement sur deux secteurs : le noyau occidental (Pyrénées-Atlantiques) comportant 14 ours et le noyau centro-oriental réparti sur les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales qui comporterait (effectif 1982) 6 à 8 adultes dont l'essentiel de la population serait situé en Haute-Garonne. Malgré la protection intégrale dont bénéficie l'espèce depuis 1962, les effectifs n'ont cessé de décroître et sa disparition totale dans les prochaines années est à craindre. En effet si la première des deux grandes causes de régression de l'ours - sa destruction systématique par les chasseurs et les bergers - est en passe de s'estomper malgré quelques bavures, la seconde - la pénétration par l'homme des zones à ours - pose des problèmes très importants.

Le but à atteindre est clair : il faut rétablir dans les Pyrénées françaises une population d'ours suffisamment nombreuse pour que la dynamique de l'espèce assure sa survie malgré les accidents. Compte tenu des secteurs encore favorables à son hibernation et à l'élevage des jeunes qui dure deux ans, il semble qu'un minimum d'une quarantaine d'ours constitue un objectif raisonnable. Rappelons pour mémoire qu'ils étaient environ une centaine dans les années cinquante, mais que la pénétration humaine a définitivement exclu du biotope de l'ours une grande partie des zones qu'il fréquentait alors.

La stratégie est également simple à définir : il faut que les populations locales concernées et d'abord les élus locaux, les forestiers, (les communes sont généralement propriétaires des forêts à ours) les bergers, les chasseurs mais aussi les touristes souhaitent la présence d'ours au lieu de la subir. La nécessité de ce passage d'une défense de l'ours par les gens "de l'extérieur" à une prise en main de la protection des ours par les populations directement concernées est illustrée par l'échec des actions, pourtant indispensables, entreprises depuis quelques années et qui ont ralenti mais pas arrêté le processus de disparition.

### - Principe du plan ours :

Le plan ours repose d'abord sur une cartographie au 50 000<sup>e</sup> établie d'après les observations de scientifiques. Les zones rouges ou zones d'alerte maximum sont les zones d'hibernation, de reproduction et d'élevage des jeunes. Les zones oranges sont les zones d'alimentation. Les zones vertes sont les zones d'errance.

Les projets susceptibles de modifier le biotope de l'ours sont examinés avec la plus grande attention dans les zones rouges, ils sont examinés avec attention dans les zones oranges et évoqués s'ils sont importants dans les zones vertes.

Le plan ours repose ensuite sur une triple action en direction des populations concernées ou plutôt en direction des intérêts que sa présence menacerait : le pastoralisme, la chasse, la sylviculture.

1) En ce qui concerne le pastoralisme la solution est connue. Les bergers sont indemnisés pour les dégâts que l'ours occasionne aux troupeaux et se voient offrir des aides complémentaires très appréciées (hébergement vers les cabanes d'estive notamment). Cette action sera amplifiée à partir de 1984.

2) Pour la chasse, le problème ne semble pas pouvoir être résolu par des compensations financières. Les ours fréquentent les mêmes biotopes que les sangliers et les battues dérangent les ours. Parmi les compensations qui pourraient être proposées contre une prise en charge par les chasseurs de la survie de l'ours on peut citer des échanges de réserve, des tirs d'isards dans des zones où ils sont protégés mais très nombreux, des réintroductions d'espèces gibier.

3) L'exploitation forestière dans les biotopes à ours constitue une question très délicate. Actuellement les zones rouges incluent environ 17 000 ha de forêt exploitable. Des calculs détaillés ont été effectués par l'O.N.F. d'où il ressort que la vente des bois poussant sur ces 17 000 ha rapporterait (théoriquement) environ 5 millions de F par an. Le plan ours ne propose absolument pas le gel de ces 17 000 ha mais le rachat éventuel des coupes pour en différer l'exploitation, au coup par coup, en fonction de la présence d'ours dans ces secteurs et du degré de menace présenté par les coupes. Des systèmes d'exploitation autres que la route forestière pourront être proposés : par exemple usage d'hélicoptères ou de câbles. Dans le cas où des routes et pistes forestières pourront être ouvertes, l'accès en sera barré physiquement afin d'éviter une utilisation intensive de la route (chasseurs, touristes, moto-vertes etc...) qui est plus perturbante pour l'ours que la coupe elle-même.

Enfin le plan ours vise à développer autour des communes pyrénéennes une activité touristique intelligente liée à la présence de l'ours (expositions, création de maisons de l'ours, de parcs de vision, visites de sites à ours etc...).

### - Fonctionnement du plan ours :

Il repose essentiellement sur le fonctionnement de groupes locaux constitués sous l'égide des Commissaires de la République des départements concernés et rassemblant les représentants des administrations, les élus locaux, les scientifiques, les associations de protection de la Nature, les représentants des chasseurs, des bergers, des forestiers et plus généralement de toute personne intéressée par la survie de l'ours. Ces groupes ont pour mission d'examiner les propositions de l'administration dans le cadre du plan ours et de déterminer les mesures qui doivent être localement retenues.

Trois groupes ont été ainsi constitués : ceux d'Oloron Sainte-Marie, de Saint-Gaudens, et de Saint-Girons Foix sous la responsabilité des sous-préfets.

Un groupe administratif central basé à Toulouse coordonne les actions des groupes locaux.

Un groupe national informel rassemble les représentants de la Direction de la Protection de la Nature au Secrétariat d'Etat à l'Environnement de la Direction des Forêts au Ministère de l'Agriculture, de l'Office National de la Chasse et de l'Office National des Forêts. Il arrête les grandes orientations en application de la politique de protection de l'ours qui sera entérinée au niveau interministériel.

### - Financement du plan ours :

Pour l'année 1984, une somme de 2 millions de F vient d'être réservée sur le Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie, en dehors des actions déjà financées par la Direction de la Protection de la Nature (études de répartition de l'ours) ou par l'Office National de la Chasse (indemnisation des dégâts d'ours, prise en charge de techniciens chargés du suivi scientifique). La reconduction de cet effort est demandée pour les cinq années à venir.

Par ailleurs, il pourra être fait appel aux aides privées et au mécénat par le biais de groupes de sensibilisation.

Le sauvetage de l'ours est de ces entreprises qui peuvent susciter l'adhésion individuelle et le soutien actif de nombreux Français.

# ANIMAUX (suite)



GROUPE OURS

## INFORMATION

Comme vous le savez, le Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie a affecté 2 millions de francs en 1984 pour la sauvegarde de l'Ours des Pyrénées.

Cette décision extrêmement positive en soi appelle deux commentaires :

1°/ Ces 2 millions de francs ont été prélevés sur des crédits normalement affectés à la Protection de la Nature et de la Faune. Il n'y a donc pas de déblocage de nouveaux crédits, mais une concentration sur un objectif précis.

Dans la période de récession où nous vivons, cette précision est nécessaire (ne serait-ce que pour répondre aux réflexions du genre : "c'est de l'argent pris aux sidérurgistes lorrains").

2°/ Pour que le plan Ours réussisse, il faut que l'effort financier de 1984 soit reconduit pendant plusieurs années.

Pour qu'il soit reconduit, il est indispensable de maintenir et d'amplifier une vaste campagne nationale de sensibilisation en faveur de la protection de l'Ours.

Tous les moyens, toutes les idées doivent être exploités.

Le groupe Ours compte sur vous.

Suite à un article diffusé par 30 MILLIONS d'AMIS, 3 000 lecteurs nous ont fait part de leur opposition d'une nouvelle route forestière en zone à Ours.

Nous devons leur répondre.

Pour cela il faut envoyer 3 000 lettres, donc rédiger 3 000 enveloppes.

Le secrétariat de la F.F.S.P.N. est actuellement submergé et ne peut pas se charger de cette tâche immédiatement.

Quelles sont les associations qui pourraient rédiger :

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | 200             |
| <input type="checkbox"/> | 400             |
| <input type="checkbox"/> | 600             |
| <input type="checkbox"/> | 800             |
| <input type="checkbox"/> | 1000 enveloppes |

sachant que la F.F.S.P.N. leur adressera le nombre d'enveloppes demandées avec bien sûr un nombre équivalent d'adresses.

Une fois libellées, les enveloppes seront à retourner à la F.F.S.P.N. qui se chargera :

- de leur timbrage,
- d'insérer le tract Ours déjà diffusé aux associations,
- ainsi qu'un tract général présentant l'ensemble des Stés de Protection de la Nature adhérentes à la Fédé.

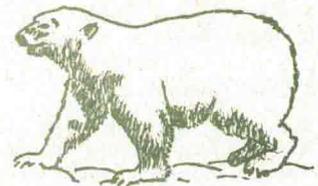
Le groupe Ours remercie sincèrement les associations qui répondront positivement à cet appel.

Le Coordinateur

G. EROME

## L'OURS POLAIRE

L'avenir du plus célèbre symbole de l'Arctique l'ours polaire (*Thalarctos maritimus*), semble être assuré. Plusieurs enquêtes menées au Danemark (Groenland), en Norvège, en URSS, au Canada et aux Etats-Unis indiquent que la population d'ours polaires a doublé en dix ans. Grâce à une coopération, cette espèce a été retirée de la liste des espèces menacées du Red Data Book de l'UICN. La population d'ours polaires que la Norvège partage avec le Groenland et l'URSS, se réduisait à 1.000 animaux en 1970. Elle en compte 2.000 actuellement. Une protection internationale totale a été octroyée à cette espèce par les cinq pays qui avaient signé en 1973 la Convention Internationale de l'ours polaire. Si la reprise de la chasse, strictement réglementée et généralement réservée à la population locale par cette Convention, ne semble pas être une menace, l'on craint par contre les effets du tourisme et de l'industrialisation sur cette population (WWF, Nexs N°26, November / December).



## LIEVRES

En Suède, on note depuis deux ans une augmentation forte et inexplicable de la mortalité des lièvres (*Lepus europeus*). La Pologne et le Danemark connaissent les mêmes problèmes. Au Danemark, la mortalité est telle que l'on envisage un abbatge en masse pour éviter que la maladie ne se répande. Avant de prendre une telle décision, on attend le résultat des analyses sur l'origine de la maladie qui attaque le foie et les reins des animaux. Toutefois, on soupçonne les herbicides. Sur 101 lièvres trouvés morts, plus de la moitié étaient empoisonnés. (Svenska Dagbladet 12 octobre 1983 ; Politiken, 11 et 12 novembre 1983).

La faune se porte bien

# Dix ans sans chasse

(M.-C. M.) — En 1974, le peuple genevois se prononçait, à une forte majorité, en faveur de la suppression de la chasse dans son canton. Genève devenait, ainsi, le premier état à l'abolir. Aujourd'hui, l'Union Nature et faune et le comité d'initiative dressent un bilan de ces dix années sans chasse.

« Les grandes catastrophes prédites à l'époque par les opposants de l'initiative ne se sont pas produites, preuve que la chasse n'est pas nécessaire à la régulation de la nature. Ni proliférations ni épidémies n'ont été constatées, même si les sangliers et les lièvres ont provoqué quelques remous », ont déclaré en substance les responsables de cette interdiction de chasser.

### L'effet canards

Depuis 1974, le lac genevois et le Rhône sont devenus un refuge pour les oiseaux d'eau hivernant. On peut y compter quelque 10000 canards et 4000 grèbes huppés. De même les perdrix grises, en train de disparaître en Europe, ont reconstitués des populations à Genève. Elles sont, aujourd'hui, au nombre de 300.

### Lièvres et sangliers

Incontestablement, l'augmentation des sangliers a provoqué un certain



nombre de dégâts, notamment dans les bois de Versoix et de Jussy. Les dommages causés aux cultures ont atteint la somme de 75000 francs en 1977. La commission de la faune a dû alors songer à différentes mesures pour amoindrir les dégâts tout en sauvant la nature. C'est ainsi que les gardes de la faune ont entrepris des nourrissages en forêt pour maintenir les sangliers en milieu forestier. De plus, il a fallu pratiquer des tirs sélectifs afin d'éviter que les sangliers viennent s'approvisionner dans les

cultures et pour en éliminer le surplus, soit 115 en dix ans. Aujourd'hui, les 300 sangliers sont bien répartis et leurs dégâts ne s'élèvent plus qu'à 20000 francs.

Quant aux lièvres, auxquels on annonçait un avenir des plus sombres, ils se sont bien adaptés et leur population va en augmentant. Si leurs dommages étaient importants en 1977, maintenant ils sont quasiment nuls en raison des clôtures protégeant les jeunes vergers.

LE SAMEDI 19 MAI, MADAME HUGUETTE BOUCHARDEAU A VISITÉ LA ZONE OÙ SE PRACTIQUE LA CHASSE À LA TOURTERELLE EN GIRONDE.

IL SEMBLE QU'ELLE AIT COMPRIS L'AMPLEUR DES DÉGATS.



MONSIEUR LE PRESIDENT,

VOUS AVEZ ETE INVITE A PARTICIPER A UN GROUPE DE TRAVAIL, ORGANISE A L'INITIATIVE DE VOTRE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE, AFIN D'ETUDIER LES MODALITES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1984/1985 DANS VOTRE DEPARTEMENT.

LES CHASSEURS SONT TRES INQUIETS DE CETTE PROCEDURE. QUELQUES INCIDENTS ONT EU LIEU DANS CERTAINS DEPARTEMENTS. L'UNION DES FEDERATIONS DE CHASSE EFFECTUE UNE ENQUETE POUR PRESENTER SES PROPOSITIONS.

JE VOUS SERAIS DONC RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR ME FAIRE PART DE VOTRE EXPERIENCE DE CETTE ANNEE, DE VOTRE AVIS, DES MODIFICATIONS ET PRECAUTIONS QUI VOUS SEMBLER ESSENTIELLES D'OBTENIR, DES PROBLEMES QUE VOUS AVEZ RENCONTRES LORS DE CETTE DISCUSSION, DE LA QUALITE ET DE LA REPRESENTATIVITE DES CHASSEURS PRESENTS, DE LEUR POSITION VIS-A-VIS DE LA PROTECTION DE LA NATURE ETC...

UN RAPPORT SERA ETABLI PAR CHAQUE PREFET A L'INTENTION DU MINISTERE QUI S'EN INSPIRERA POUR FIXER LES REGLES A VENIR SUR CE SUJET.

IL SERAIT BON QUE CHACUN DE VOUS EN FASSE MEME A L'INTENTION DE LA F.F.S.P.N. POUR QUE NOUS PUISSIONS FIXER LES LIMITES DE CE QUE NOUS POUVONS ACCEPTER, EN SE BASANT SUR LES MEMES EXPERIENCES DANS TOUTE LA FRANCE.

JE VOUS EN REMERCIE A L'AVANCE ET, JE VOUS PRIE DE CROIRE, MONSIEUR LE PRESIDENT, A L'ASSURANCE DE MES SENTIMENTS LES MEILLEURS.

J.P. Le DUC Secrétaire Général

Responsable de la Commission Chasse.

LE ROC COMMUNIQUE :

"La Fédération Européenne des Opposants à la chasse - Association ternationale de défense de la vie sauvage, (EFAH) a été fondée le 5 mai 1984 au cours d'une réunion qui s'est tenue à UTRECH.

La Fédération a pour but, l'abolition de la chasse dans les pays développés. En effet, celle-ci n'est plus nécessaire pour assurer la subsistance des hommes. Le grand nombre de chasseurs et les armes modernes dont ils disposent, la rendent dangereuse. Elle ne peut se justifier par le plaisir qu'elle procure à certains.

La Fédération ne s'oppose pas à la chasse lorsqu'elle contribue à la subsistance des hommes dans les pays sous-développés.

Les raisons de cette opposition sont :

- le maintien de l'équilibre biologique
- le respect de la vie
- la lutte contre la souffrance animale inutile.

La Fédération a son siège à Bruxelles. Elle est constituée d'Associations Allemandes, Belges, Françaises, Hollandaises et Italiennes.

La France y est représentée par le R.O.C. - (Rassemblement des Opposants à la Chasse).

R.O.C. M.N.E.  
23 Rue Gosselet  
59000 LILLE

# TOURISME

LE 3 MAI DERNIER GILLES BENEST, LE RESPONSABLE DU RÉSEAU TOURISME, A ADRESSÉ AUX CINQ JOURNALISTES DU MATIN :

M. DE ROQUEFEUIL  
A. BOUISSON  
F. PLOQUIN  
CH. ROSIER  
H. AUPETIT

QUI ONT PUBLIÉ DE NOMBREUX ARTICLES AU SUJET DES U.L.M., LA LETTRE SUIVANTE :

Vous avez manifesté de l'intérêt pour les ULM en leur consacrant certains de vos articles publiés dans le journal "Le Matin" : ces engins semblent constituer à vos yeux un évènement important il est vrai que leur succès est tel qu'il mérite qu'on s'y arrête : c'est un phénomène vraiment spectaculaire.

Mais, il est vrai que leur usage crée des nuisances importantes (nous regrettons que vos articles n'en parlent pas) : les nombreux qualificatifs plus ou moins péjoratifs dont on les a qualifiés en sont la preuve. Dans certains cas, la gêne a été telle que des conflits assez violents se sont développés.

C'est ce que nous avons voulu éviter, nous travaillons à une carte nationale des zones survolables par les ULM. Des zones vertes (survolables toute l'année), oranges (survolables à certaines périodes), et rouges (non survolables) sont définies pour chaque département de tout notre territoire métropolitain. Par un accord déjà conclu, la FFPLUM s'engage à faire respecter cette cartographie à ses adhérents.

Je suis à votre disposition pour tous les détails dont vous estimeriez avoir besoin.

Cette "convention" FFSPN/FFPLUM est importante; c'est le premier accord de cette envergure entre protecteurs et usagers motorisés de la nature; il vise à dépassionner un partage de l'espace naturel, souvent très difficile. C'est pourquoi, il nous paraît devoir être porté à la connaissance du public : cela contribuerait à lui donner une information complète sur ce phénomène.

J'espère que vous voudrez bien partager notre point de vue et nous aider à cette diffusion. A l'avance, je vous en remercie bien volontiers.

LE TOURISME A PARFOIS DU BON !

LE GROUPE "PLAGE" DU COMITÉ FRANCO-ESPAGNOL SUR L'ENVIRONNEMENT, VIENT DE DÉCIDER LA COORDINATION DES ÉTUDES ET MESURES POUR RÉDUIRE LA POLLUTION (PLASTIQUES, BOIS, ETC...) DES PLAGES DE L'ATANTIQUE.

C'EST UN DÉBUT : AFFAIRE À SUIVRE.

EN ÎLE DE FRANCE, POUVOIRS PUBLICS ET PROFESSIONNELS TENTENT DE VALORISER LES DÉCHETS DES RESTAURANTS :

CELA PERMETTRA DE RÉDUIRE LA POLLUTION DES EAUX... ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE PORCIN.

A SUIVRE AUSSI !

# VIE ASSOCIATIVE

FRANÇOIS MITTERRAND :

MESSAGE  
AUX ASSOCIATIONS EUROPÉENNES  
DE PROTECTION DE LA NATURE  
RÉUNIES À MONTDAUPHIN

Je veux encourager, par ce message, l'action que vous conduisez. Il m'importe que les associations construisent aussi l'Europe. Et celles qui sont présentes à Montdauphin dessinent un ESPACE ECOLOGIQUE EUROPEEN, en militant, chacune dans leur spécialité, pour renforcer auprès des citoyens et aussi des gouvernements, le sens des responsabilités qu'ils ont envers la nature, patrimoine commun dont ils ne sont que les dépositaires.

Trop souvent, l'Environnement et la qualité de la vie sont sacrifiés au vu de calculs économiques à court terme, reportant sur les générations futures la charge, démultipliée parce que tardive, des réparations, et le fardeau des nuisances, qui pèsent presque toujours plus lourdement sur les plus pauvres.

Les pays d'Europe peuvent gérer ensemble leur patrimoine naturel. Pour eux, la question la plus urgente est celle de la sauvegarde de la forêt, dévastée par les pluies acides.

La forêt constitue l'une de nos valeurs culturelles communes. Source de développement de nos villages et de nos premières industries, elle est aujourd'hui un bien écologique et économique précieux. L'Europe doit définir d'urgence un plan d'action pour la sauvegarder.

Plan d'urgence pour la forêt d'Europe, mais aussi pour la forêt des pays pauvres du Sud : la déforestation, cruel appauvrissement de ceux qui sont déjà les plus pauvres, aura des effets irréversibles sur l'équilibre biologique du monde. Les experts de la Communauté ont mesuré que chaque année, les dégâts causés par la progression du désert dépassent le total des aides reçues par les régions concernées d'Afrique.

CONSCIENTE DE LA NECESSITE D'UNE LUTTE COORDONNEE, LA FRANCE PROPOSERA A TOUS SES PARTENAIRES UNE CONFERENCE MONDIALE SUR LES PROBLEMES DE LA FORET.

Mais je souhaite, qu'au-delà des actions gouvernementales, chaque citoyen puisse se mobiliser, s'il le souhaite, SUR UN GRAND PROJET DE SOLIDARITE. Je veux parler de l'Eau, symbole de vie, si injustement répartie à l'échelle du monde. Il faut inventer de nouvelles formes de coopérations, concrètes et directes, permettant à de petites communautés, écoles, villages, villes, associations, groupes de jeunes, collectivités locales, d'entreprendre et de suivre un projet, pour lutter contre la pauvreté en eau des pays du Sud. Une contribution volontaire, calculée sur la consommation en eau de chaque citoyen, pourrait mobiliser les moyens nécessaires.

SI LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ELABORENT UN PROJET EN CE SENS, JE LE SOUTIENDRAI, en tant que Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, auprès des autres pays européens.

Les associations jouent un rôle irremplaçable de surveillance d'alerte et d'organisation d'activités et d'échanges. Je les encourage à persévérer.

La France fera progresser les débats et décisions européennes relatifs aux trois grands domaines concernés par l'Environnement, la protection des espaces naturels, la lutte contre les pollutions, et l'aide aux pays du Sud.

Elle le fera, parce que l'air pur, la rivière vivante, l'absence de bruit à la maison, comme au travail, constituent non seulement les conditions premières et trop injustement réparties de la joie de vivre et de la santé au quotidien, mais aussi les conditions à long terme d'une économie industrielle, urbaine et agricole harmonieuse.

Le 6 mai 1984

" UNE EXPERIENCE INTERESSANTE "

En septembre 1983, Monsieur le Préfet du Jura, commissaire de la République a consacré une journée à mieux connaître ou plutôt à découvrir la Fédération de la Protection de la Nature du Jura (F.P.N.J.).

C'était en quelque sorte une reconnaissance de l'utilité de cette association à la vie de la société jurassienne.

En début de journée, le préfet a fait une brève visite au siège de la F.N.P.J. afin de connaître des hommes et des locaux, et de faire une approche rapide des projets de création d'office départemental de la protection de l'environnement.

Ensuite, il s'est rendu sur le terrain pour examiner les résultats des travaux de recalibrage de la rivière la Seille et pour visiter les zones humides de la Bresse jurassienne... ainsi que le réseau d'eaux souterraines du massif jurassien entre Poligny et Chamolle.

Au retour, il a traversé quelques villages du Revermont, déjà atteints par quelques verrues type "Phénix", en faisant halte à Blandans, au siège de l'association locale "Aux vents du Cuard" pour discuter de plan d'occupation des sols.

En conclusion de cette journée, tous les participants se sont promis d'en organiser une autre.

Une certaine compréhension mutuelle s'est instaurée ; il est évident que cela n'évitera pas les conflits ponctuels pouvant éclater çà et là, mais cette journée de rencontre aura permis d'établir un contact de confiance et de respect réciproque.

Un exemple à suivre !

## EN BREF

Madame Huguette BOUCHARDEAU Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, vient de prononcer deux discours importants pour les protecteurs de la nature, par les idées qui y sont développées en matière de patrimoine naturel :

- l'un devant le Conseil d'Administration du Parc National des Ecrins, le 7 mai.

- l'autre lors de l'inauguration du Centre Européen d'Education à l'Environnement de Montdauphin, le 8 mai.

Des extraits du premier devraient paraître dans un prochain numéro d'Actualité Environnement.

Le second sera vraisemblablement imprimé.

Il est possible dans l'immédiat de se les procurer auprès de Madame Monique GRESSET, Attachée de Presse de Madame BOUCHARDEAU Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie 14 Bd Général Leclerc 92522 Neuilly sur Seine cédex.



## CEE : LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

### EUROPEENNE VISANT A DIMINUER LA POLLUTION

#### AUTOMOBILE, SONT REPORTEES AU 16 MAI 1984

Les propositions de la Commission européenne pour diminuer la pollution automobile sont attendues avec d'autant plus d'impatience que les délais initialement prévus n'ont pas été respectés. Il s'agit d'une part, de modifier la directive du 29 juin 1978, qui fixait un niveau maximum et un niveau minimum de plomb dans l'essence, dans le sens d'une élimination totale du plomb, et, d'autre part, d'imposer de nouvelles valeurs limites aux émissions des gaz polluants provenant des véhicules à moteur que celles prévues dans la directive du 20 mars 1970. Lors de sa réunion du 2 mai 1984, la Commission européenne a, indiquent les milieux européens, retenu les objectifs proposés par M. Narjes, commissaire européen chargé de l'environnement et la politique du consommateur, à propos de l'introduction d'une essence sans plomb en Europe et au sujet des nouvelles limites aux émissions automobiles nocives. En revanche, ce sont les délais d'introduction de ces dernières qui créent les divergences, mettant sur le tapis le problème épineux du catalyseur. La Commission a reporté à la date du 16 mai 1984 sa décision sur ces deux problèmes étroitement liés, et l'on peut s'attendre en tous les cas à ce qu'elle adopte les lignes directrices des deux futures propositions de directives. Par ailleurs, lors d'une visite à Bruxelles le 25 avril 1984, Mme Huguette Bouchardeau, Secrétaire d'Etat français chargée de l'environnement et présidente en exercice du Conseil des Ministres de la CEE, a souligné devant la commission parlementaire de l'environnement la nécessité pour les Dix d'adopter des législations harmonisées sur la suppression du plomb dans l'essence.

#### ESSENCE SANS PLOMB DES 1986 ?

Les rejets de plomb dans l'essence sont à l'origine de troubles nerveux et cérébraux, particulièrement chez les enfants. La directive de 1978 fixe un niveau maximum autorisé de plomb dans l'essence de 0,4 gr/litre et un niveau minimum de 0,15 gr/litre. Rappelons la situation des Etats membres : la République fédérale allemande, qui avait adopté depuis 1978 le niveau minimum, a décidé d'introduire l'essence sans plomb à partir de 1986, le Danemark a adopté le niveau minimum de 0,15 gr/litre, le Royaume Uni et la Belgique devraient également l'adopter respectivement à partir de 1985 et 1986. En revanche, le Luxembourg, l'Italie, la France, les Pays-Bas ont conservé le niveau maximum de 0,40 gr/litre. Selon les milieux proches de la Commission européenne chargé de l'environnement et de la politique des consommateurs. Il semblerait donc que les délais proposés par M. Narjes aient été approuvés. Deux stades seraient envisagés dans la proposition de la Commission : il s'agirait, dans un premier temps, d'encourager la mise sur le marché de l'essence sans plomb à partir de 1986, sans pénaliser les utilisateurs, et, dans un deuxième temps, de n'en plus permettre que l'utilisation exclusive, ceci à partir de 1989.

## INFORMATIONS PREALABLES

### MEDITERRANEE, BRUXELLES, LES 19-21 OCTOBRE 84

Le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) organise une réunion pour des délégués des associations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement de tous les pays-riveains de la Méditerranée, sous le titre "la Protection de la Méditerranée : Une tâche pour la Communauté Européenne".

Cette réunion est une contribution des ONG à la conférence officielle du PNUE et de la Communauté Européenne, qui aura lieu à Bruxelles fin Octobre sur le thème de la protection de la Méditerranée.

Dr Michael SCULLOS (Elliniki Etaria, Grèce) préside le comité de préparation.

Il y aura une traduction simultanée ANGLAIS-FRANCAIS-ARABE.

### SOLS, BRUXELLES, les 12 - 14 NOVEMBRE 1984

Le BEE organise une réunion très importante sur la protection des sols dans la Communauté Européenne. Deux thèmes seront approfondis : l'agriculture et la pollution des sols par les déchets.

Jan HENSELMANS (Stichting Natuur en Milieu Pays-Bas) préside le comité de préparation.

Il y aura une traduction simultanée ANGLAIS-FRANCAIS-ALLEMAND.

Pour des informations complémentaires, écrivez au BEE.

## MANIFESTATIONS, EDUCATION, INFORMATION

14-16 juin 1984 Un symposium sur la pollution des zones côtières aura lieu à Nantes, France. (Dr J. Crepey, Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes, B.P. 1049 - F 44037 Nantes Cédex)

25-28 juin 1984 Le 11e Congrès national de la Société italienne d'écologie se déroulera à Padoue, Italie. Parmi les thèmes notons : l'écologie et la planification territoriale, l'écologie et les années 90. (Dr.ssa E. Mammone, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Bureau des Relations internationales, 18 via XX Settembre, I - 00187 Roma)

10-14 juillet 1984 VILLES VERTES. Héritage historique, politique, financement et gestion des parcs urbains au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Tels sont les thèmes de la conférence organisée par le Dartington Institute à Liverpool, Department of Civic Design. P.O. Box 147, Abercromby Square, GB - Liverpool L69 3BX)



# EUROPE ( suite )



28 - 29 JUIN 1984 à

PARIS,

Un colloque sur le thème de la "conservation des espèces dans le milieu naturel".

Les sujets abordés seront les suivants :

- "Pluie acide et mort de la forêt"
- "La vie dans les rivières : hydrobiologie et pisciculture"
- "L'avenir du chêne de qualité dans la filière de bois"

Ce colloque est organisé dans le cadre du centenaire de l'ENITEF, en collaboration avec le Goethe Institut.

Pour tout renseignement écrire au 17 Avenue d'Iéna 75016 PARIS ou téléphoner au 723.61.21

30 JUIN au 1er JUILLET 1984, Nogent /s Vernisson. Porte ouverte sur la forêt, le matériel forestier et les métiers de la forêt.

Pour tout renseignement écrire au Domaine des "Barres"

45290 Nogent sur Vernisson

Tél : (38) 97.60.20  
97.61.41

Ces deux manifestations sont placées sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT LE 9 MAI 1984 - N°208

CONSEIL DE L'EUROPE/BEE : VERS UNE PROTECTION PLUS ACCRUE DES RIVAGES EUROPEENS

La 4ème Conférence des ministres de l'environnement des 21 pays du Conseil de l'Europe qui s'est déroulée à Vouliagmeni (Grèce) du 25 au 27 avril 1984 (voir aussi Europe Environnement n°206) s'est achevée avec l'adoption d'un "guide d'action" visant à protéger les zones côtières et les rives fluviales et lacustres en Europe. A l'occasion de cette Conférence, le Bureau européen de l'environnement (BEE) avait lancé un appel aux ministres européens afin que les réunions européennes dans ce domaine aboutissent à la mise en oeuvre d'une réelle politique de protection de l'environnement et pas seulement à des déclarations d'auto-satisfaction. De même, il demandait que l'on tienne compte de la lutte anti-pollution dans l'élaboration des autres politiques.

Priorité au projet de convention européenne sur la protection des cours d'eau

Les ministres européens ont également adopté une résolution sur la conservation de la flore, de la faune et de leurs habitats dans les zones côtières, rives fluviales et lacustres. Ils ont, par ailleurs, examiné les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement depuis la Convention de Berne (1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Plus particulièrement, la Conférence a demandé au Conseil de l'Europe d'accorder la "plus haute priorité" au projet de convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution. Selon un communiqué publié à l'issue de la Conférence, les ministres de l'environnement ont souligné que "la protection de l'environnement peut contribuer au redressement économique et que la politique de l'environnement devrait faire partie intégrante de la politique économique".

A l'occasion de cette Conférence, le Secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'agriculture, M. Wolfgang von Geldern, a annoncé que les pays d'Europe de l'ouest et de l'est, y compris l'Union soviétique, se réuniraient en juillet prochain à Munich pour examiner les problèmes de la pollution de l'air et des pluies acides. Enfin, les ministres de l'environnement des pays membres du Conseil de l'Europe ont décidé de se réunir à nouveau à Lisbonne (Portugal) en mai 1987.

BEE: il faut prendre des mesures vigoureuses

Le BEE, qui regroupe des organisations des dix pays de la Communauté européenne, s'est félicité de ce que le Conseil de l'Europe ait choisi d'étudier l'environnement des zones côtières et a demandé qu'il examine de près les "pressions économiques" qui pèsent sur ces régions, notamment l'agriculture moderne, le développement touristique et l'infrastructure. De plus, le BEE a fait remarquer que non seulement les côtes, mais la mer elle-même est polluée. Il incite donc les ministres à prendre des mesures vigoureuses tant au plan national qu'international. D'une manière générale, il presse aussi les autorités européennes - tant de la CEE que du Conseil de l'Europe - de prendre en compte les effets sur l'environnement des diverses politiques communes qu'elles appliquent (agriculture, énergie, transport, etc...).

Le BEE met également en évidence une série de problèmes environnementaux qui lui paraissent actuellement d'une importance vitale. En premier lieu, la pollution par les automobiles; il cite en exemple le cas de la Suisse qui va limiter la vitesse sur autoroutes et routes (100 et 80 km/H) pour réduire la pollution de l'air. De telles mesures nationales sont les bienvenues, même si des dispositions internationales s'avèrent utiles en la matière, estime le BEE. Il souligne enfin que nombre de pays membres du Conseil de l'Europe n'ont toujours pas ratifié la Convention de Berne sur la Conservation de la Vie sauvage et de l'Habitat naturel en Europe et que plusieurs de ceux qui l'ont fait n'en appliquent

Pas parfaitement les dispositions. Il demande qu'il soit rapidement porté remède à cette situation. La conférence ministérielle du Conseil de l'Europe devait de fait faire le point sur cette Convention au cours de sa session d'Athènes.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

DESORMAIS LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION NE SERONT PLUS DIFFUSES AUX ASSOCIATIONS, SEULS LES EXTRAITS DONNANT LES INFORMATIONS GENERALES SERONT INSERES DANS LA LETTRE DU HERISSON.

IL RESTE BIEN ENTENDU QUE LES PROCES-VERBAUX SONT CONSULTABLES PAR LES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS SOIT AU SIEGE DE PARIS SOIT AU SECRETARIAT DE ROCHEFORT.

## la réunion du CA du 5 mai 1984

ADMISSIONS D'ASSOCIATIONS

CF RUBRIQUE "LES NOUVEAUX"<sup>①</sup>

ASSEMBLEE GENERALE

DISCUSSION PREALABLE A L'ORGANISATION

GROUPE OURS

LE POINT SUR SES ACTIVITES

HAUT COMMITE A L'ENVIRONNEMENT

PROCES EN COURS

LA LETTRE DU HERISSON

CAMPAGNE MILIEUX NATURELS ET ACHAT DE TERRAIN

LE PREMIER ACHAT EST DÉCIDÉ SUR PROPOSITION DE LA FRAPNA ISÈRE.

REFORME DU C.N.P.N.

UN VOEU EST ADOPTÉ

LOI MONTAGNE

UN GROUPE COMPRENANT L'AFRPN, LA FRAPNA, LA SEPANSO, LE CAF EST CHARGÉ DE SUIVRE L'AFFAIRE, A.G. 1985

GILLES BENEST EST NOMMÉ RESPONSABLE DU RÉSEAU INFORMATION EDUCATION ET FORMATION.

STAGE DE FORMATION DU C.A.

RIENA 1984

LA FFSPN DÉCERNERA UN PRIX HÉRISSEON AU MEILLEUR FILM PRÉSENTANT UNE SOLUTION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE.

LOI PECHE

U.I.C.N.

FRANÇOIS RAMADE SERA PROPOSÉ PAR LA FFSPN COMME CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BUDGET 1985

IL S'ANNONCE SOMBRE

CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE

PIERRE DAVANT SERA PROPOSÉ COMME REPRÉSENTANT DE LA FFSPN EN REMPLACEMENT DE MICHEL METAIS.

①

La liste des nouvelles associations admises à la FFSPN au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 5.05.84 :

- 1) Centre Ornithologique Lorrain
- 2) Oiseaux Nature 88
- 3) Société Batrachologique de France
- 4) Association de Protection, de Recherche et d'Animation aux Marais de Charente Maritime
- 5) Mayenne Nature Environnement

!!?

## MANIFESTATIONS

### Le P.S. et la nature...



#### MANIFESTATIONS, COLLOQUES :

6 - 8 Septembre 1984, NANCY :

Symposium sur le thème :

"Un patrimoine : les variétés locales d'espèces fruitiers".

Pour inscription ou renseignements, s'adresser à :  
Association des Conservatoires français d'espèces végétales, 100 rue du Jardin Botanique  
54600 Villiers-les-Nancy Tél : (8) 351.57.42

14 Juillet 1984 à 16heures :

Gavarnie - 65 - Hautes Pyrénées

Rassemblement organisé par la SEPANSO et l'UMINATE pour affirmer votre position sur :

- Le projet d'urbanisation démentielle de GAVARNIE,
- Le projet de loi Montagne 1984,
- La gestion actuelle de l'eau (Prolifération des centrales hydro-électriques privées, surélévation de 80 mètres du barrage d'Orédon),
- La gestion actuelle de la forêt uniquement basée sur la rentabilité économique, à court terme,
- La colonisation de la montagne et à l'abandon des activités spécifiques (pastoralisme et tourisme diffus).

## 1 NUTE.....DERNIERE MINUTE..... DERNIE

TOUTE L'EQUIPE DE LA FFSPN REMERCIE VIVEMENT L'APENA ET LE COA POUR SON ACCUEIL ET LA REMARQUABLE ORGANISATION LORS DU CONGRES DE VICHY.

DISPONIBLE A NOUVEAU A LA F.F.S.P.N.

Livre " Loisirs et Tourisme de Nature "

Loisirs et Tourisme exigent un environnement de qualité. Mais ces activités sont aussi parmi les plus importantes responsables des dégradations des milieux naturels. L'accès à la nature est du droit pour tous, mais la nature est un "bien" périssable. Comment concilier Tourisme d'aujourd'hui et transmission de notre patrimoine ? Tel était le thème de l'assemblée générale FFSPN 1982.

265 pages - format 20,5 x 14,5

Photos - schémas - cartes-noir et blanc.

Prix Association 1'unité 52F (sur place) 65,50F (avec port) 50F à partir de 5 exempl.

Pris Public 1'unité 65F (sur place) 74,20F (avec port)

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la Publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N. - 57, rue Cuvier - PARIS Cédex 05 - Tél : (1) 336.79.95

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - Commission paritaire en cours  
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

Vente par Abonnement.



Papier recyclé

